

# Parc national de la Vanoise

## MARCoeur 26 relative à la détention et transport de gibier

MARCoeur 26 relative à la détention et transport de gibier- En lien avec [l'article 9](#) du décret n°2009-447 du 21 avril 2009 du parc national de la Vanoise

Le directeur fixe la liste des itinéraires qui relient des territoires de chasse et des accès situés en dehors du coeur et traversent le coeur sur de courtes distances.

La réglementation autorise la détention et le transport de gibier abattu sur ces itinéraires pendant les seules périodes où la chasse est permise dans ces territoires pour l'espèce considérée.

Référence ID de l'article : #5522

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-20 13:49